

QUESTIONS ET RÉPONSES
NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES 1000195072
SERVICES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Question 18

Si je suis un entrepreneur et que j'ai remporté le contrat de l'offre à commandes et que il est en place, est-ce que je peux, plus tard, ajouter de nouvelles ressources, comme un médecin de santé au travail dans le cadre du volet 1? Si la réponse est oui, puis-je utiliser un médecin ressource qui a également remporté leur propre contrat offre à commandes de façon indépendante?

Réponse 18

Pour être clair, une convention d'offre à commandes n'est pas un contrat. Les commandes subséquentes émises au large de la COC sont des contrats. Veuillez vous reporter à la clause 2007 (2016-04-04). Oui, vous pouvez ajouter des ressources supplémentaires. Des ressources supplémentaires peuvent être ajoutés à des conventions d'offre à commandes qui ne sont pas émis sous le nom d'une personne. Le fournisseur doit présenter sur demande un consentement écrit ou électronique obtenu pour les ressources supplémentaires proposées par le fournisseur pour chaque convention d'offre à commandes. Le consentement doit inclure le numéro de référence de la COC, la catégorie et le volet. Les ressources ajoutées à une convention d'offre à commandes doivent être conformes aux termes des critères obligatoires en vertu de la catégorie et le volet pour lequel elles sont proposées dans le cadre. Le titulaire de l'offre à commandes doit s'assurer que la demande de ressources additionnelles ne fournit pas leur service jusqu'à ce qu'une modification officielle signée a été mis en place par l'autorité contractante. Santé Canada se réserve le droit de demander les prix de tous les fournisseurs.

Question 19

Je suis un médecin qui sera de présenter mon propre réponse à la DOC. Cependant, j'ai également demandé par un entrepreneur si elles pourraient utiliser moi comme l'un de leurs ressources sur leur propre présentation. Cela est permis et, le cas échéant, il ont toute incidence négative sur ma propre soumission?

Réponse 19

Oui, vous pouvez présenter une soumission vous-même et aussi être une ressource pour les services d'un autre entrepreneur comme il s'agit d'une DOC non concurrentiel. Santé Canada peut demander le consentement écrit de la ressource proposée dans la soumission des entrepreneurs (veuillez vous reporter à la question 18). On ne sait pas quelle incidence cela aura sur votre propre soumission.

Question 20

En ce qui concerne votre DOC, page 3, dans le tableau « a » des régions de services requis des services de laboratoire est indiqué seulement pour la Colombie-Britannique. Nous offrons actuellement des services dans les deux provinces (l'Ontario et la Colombie-Britannique) et voudrait confirmer si nous devons soumettre des prix nationaux?

Réponse 20

Les services de laboratoire en Ontario sont gérés par l'entremise d'un autre mécanisme contractuel; cependant, vous pouvez soumettre des prix séparés pour chaque province dans le cadre de la présente DOC

Question 21

Pouvez-vous également fournir le nombre estimatif de patients les laboratoires peuvent s'attendre à voir en Colombie-Britannique et sur (le cas échéant) sur une base annuelle?

Réponse 21

L'estimation du nombre de patients par mois en Colombie-Britannique est de 28 patients. Cette estimation est faite de bonne foi et ne doit pas être considéré comme une garantie du nombre de patients.

QUESTIONS ET RÉPONSES
NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES 1000195072
SERVICES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Question 22

Veillez clarifier les instructions pour la préparation des offres 3,1 p. 5. Êtes-vous demander aux soumissionnaires de créer un document distinct pour chacune des trois sections de noter? Subsidiairement est un seul document combinant le logement Section I, II et III acceptable.

Réponse 22

Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir leur soumission en sections distinctes (1 copie électronique en pièce jointe d'un courriel pour chaque section); p. ex., soumission technique, soumission financière et attestations toutefois un seul document combinant les trois sections indiquées dans les instructions pour la préparation des offres est acceptable. Si un soumissionnaire soumet une soumission pour des volets différents documents, chaque volet doivent être présentées en document distinct des pièces jointes séparées.

Question 23

Est-ce que la couronne pourrait-il être en mesure de fournir une estimation du nombre annuel des commandes subséquentes à l'offre à commandes pour chacune des spécialités médicales (omnipraticiens, des psychologues, des psychiatres, Neuropsychologists) énumérés dans le volet 1?

Réponse 23

Il est difficile d'estimer le nombre de commandes subséquentes par année, par région ou par volet.

Question 24

Dans l'annexe D, TO3, concernant l'assurance contre les fautes médicales de l'ordre professionnel auquel les médecins sont affiliés, est-ce qu'une assurance civile et professionnelle de notre entreprise couvrant l'ensemble de nos médecins, spécialistes et autres intervenants liés de près ou de loin aux services requis dans cet appel d'offres peut être produite au lieu de produire une assurance individuelle pour chacune des ressources?

Réponse 24

Une assurance civile et professionnelle d'un entreprise couvrant l'ensemble des médecins spécialiste et autres intervenants est acceptable, toutefois le soumissionnaire doit s'assurer et être capable de prouver que les noms des ressources proposées sont sur l'assurance de l'entreprise.

Question 25

Nous avons besoin des précisions sur les exigences. Notre intérêt est à l'audience services de mise à l'essai. Nous offrons des services de contrôle de l'audience pour les industries au Manitoba. Notre clinique a 2 audiométrique techniciens travaillant avec la capacité de consulter un audiologiste pour d'autres évaluations. Est-ce que l'exigence dans le cours d'eau n° 2 sera comblé par un de nos techniciens? Si oui, je vais commencer une présentation.

Réponse 25

Oui, le volet 2 est pour les soumissionnaires qui proposent des techniciens en santé auditive.